

Tests de classement requis pour chaque programme d'études à la Faculté de musique de l'Université de Montréal

Suite à votre admission à un programme d'études à la Faculté de musique, vous êtes invités à passer des **tests de classement** et des **tests d'exemption** qui se tiendront le **lundi 28 août** et le **mercredi 30 août** respectivement. L'horaire détaillé de tous les tests se trouve dans le Guide des étudiants - http://www.musique.umontreal.ca/programmes/guide_etudiants.html.

Les tests de classement en solfège/dictée (classique ou jazz), théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. **Les étudiants qui ne se présentent pas aux tests requis par le programme dans lequel ils ont été admis seront orientés d'office vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline :** MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 ou MUS1100Y et MUS1100Z Apprentissage des éléments jazz 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Introduction à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement.

En revanche, selon les résultats du test, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés.

Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MUL1101-1102 Histoire générale de la musique 1 et 2 (ces cours obligatoires dans plusieurs programmes).

Pour vous préparer aux tests de classement et d'exemption, vous pouvez consulter des exemples de tests théoriques qui sont disponibles sur le site de la Faculté de musique, à la section **Admission 1er cycle**, paragraphe **B) tests théoriques à faire** : http://www.musique.umontreal.ca/admissions/1er_cycle.html

PROGRAMMES DE BACCALAUREAT	
Bac. en musique Temps plein ou temps partiel	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) OU dictée et solfège jazz b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale d) Histoire générale de la musique (test d'exemption)
Bac. Interprétation (Chant, Instruments classiques) Temps plein	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale
Bac. Interprétation Jazz Temps plein	a) Dictée et solfège jazz b) Rédaction musicale
Bac. Musicologie Temps plein ou temps partiel	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale
Bac. Écriture Temps plein ou à temps partiel	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale
Bac. Composition instrumentale Temps plein	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale d) Harmonie (test d'exemption) e) Contrepoint (test d'exemption)
Bac. Composition mixte Temps plein	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale d) Harmonie (test d'exemption) e) Contrepoint (test d'exemption)
Bac. Musiques numériques Temps plein	a) Rédaction musicale b) Théorie musicale (obligatoire), écriture et analyse (optionnel – seulement si l'étudiant souhaite suivre des cours du bloc « Écriture et analyse ») c) Dictée et solfège classique (optionnel – seulement si l'étudiant souhaite suivre des cours du bloc « Écriture et analyse »)
MAJEURES ET MINEURES	
Majeure en composition et arrangement jazz Temps plein ou temps partiel	a) Dictée et solfège jazz b) Rédaction musicale
Mineure en écriture Temps plein ou à temps partiel	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale
Majeure en musique, arts et société Temps plein ou temps partiel	a) Dictée et solfège classique (reprise en cas d'échec au test de février/mars) b) Théorie musicale, écriture et analyse c) Rédaction musicale
Mineure en musique, arts et société Temps plein ou temps partiel	Aucun test requis
Majeure et Mineure en musiques numériques Temps plein ou temps partiel	Aucun test requis Les étudiants qui souhaitent suivre le cours d'initiation à la théorie musicale ou les cours d'introduction à l'écriture et à l'analyse peuvent cependant passer le test de « Théorie musicale, écriture et analyse » de façon à pouvoir évaluer leur niveau dans ces matières et être orientés vers le cours adéquat.
Tout étudiant qui souhaite suivre des cours requérant des préalables musicaux doit avoir réussi un DEC en musique ou se soumettre aux tests d'admission appropriés, à savoir en théorie musicale, écriture et analyse.	